

MAIRIE DE CHATELNEUF

580 rue Principale 39300 Châtelneuf

Tél : 03.84.51.61.97

@ : chatelneuf.mairie@wanadoo.fr

Compte rendu de la séance du 25 février 2022 à 19 H 00

Salle de la Mairie

580 rue Principale

Report de la séance du 21/02/2022 « quorum non réunis »

Sont présents : Bruno RAGOT (Maire), Jacques GIRARDOT (2^{ème} Adjoint) : Madame la conseillère : Collette HUMBERT et Monsieur le conseiller : Pascal FOMINE,

Sont absents : Mesdames Juline DOUCEY et Catherine POINOT (procuration donnée à Jacques GIRARDOT), Messieurs : Stéphane VANNOZ (1^{er} Adjoint), Benjamin MITTAY (procuration donnée à Bruno Ragot), David SEILLER, Romain VIENOT, Guillaume BLONDEAU

Secrétaire de séance : Bruno RAGOT

ORDRE DU JOUR

Délibération :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet du projet ci-dessous exposé :

La salle des associations ne dispose pas de cuisine.

Afin de permettre aux diverses associations de se retrouver et de partager des moments d'échanges et de convivialité, la commune décide d'aménager un espace destiné à la préparation de petite restauration. Cet aménagement servirait également à la préparation de repas pour les personnes vulnérables (lutte contre l'isolement).

Devis reçus :

- Atelier du menuisier : 14 630.47 TTC soit 12 192.06 HT
- MFK Aménagement : 8 400.00 TTC soit 7 000.02 HT
- BRUN Sébastien : 8 032.18 TTC tva non applicable

Durée estimée :

10 jours à partir du début d'intervention de l'entreprise

Coût global :

Devis retenu MFK coût global 7 000.02 HT soit 8 400.00 TTC

Date de début de travaux :

15/04/2022

Plan de financement du projet :

-	DSJ (dotation solidaire jura) CCCNJ :	2 333.34
-	DSJ (dotation solidaire jura) Conseil Départemental :	2 333.34
-	Commune de Châtelneuf :	3 733.32
-	FCTVA récupérable :	1 377.93

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité ce projet

Séance levée à : 20 h 30

LE 25/02/2022

Le Maire :

Bruno RAGOT

